

# **CAHIER DES CHARGES** **CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS**



**CitésLab – Révélateurs de talents est une offre de service qui permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnement.**



# SOMMAIRE

<b>PARTIE I - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS</b> .....	<b>3</b>
Contexte.....	<b>3</b>
Objectifs et effets attendus.....	<b>3</b>
Périmètre - territoire d'intervention.....	<b>4</b>
Les bénéficiaires du dispositif.....	<b>5</b>
Les principes fondateurs.....	<b>6</b>
<b>PARTIE II – ORGANISATION ET METIER</b> .....	<b>7</b>
Mise en œuvre du CitésLab.....	<b>7</b>
Cadre de référence du CitésLab.....	<b>9</b>
Bpifrance : pilotage et animation national.....	<b>12</b>
Pilotage local du CitésLab.....	<b>15</b>
<b>PARTIE III – CRITERES DE SELECTION ET SOUTIEN FINANCIER</b> .....	<b>16</b>
Critères de sélection des projets.....	<b>16</b>
Soutien financier du dispositif citeslab.....	<b>17</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>18</b>
<i>Annexe 1. Modèle fiche de poste Chef de projet CitésLab</i>	
<i>Annexe 2. Budget prévisionnel du dispositif CitésLab (Modèle budget prév. CitésLab.xlsx)</i>	

# PARTIE I - CADRAGE DU DISPOSITIF CITESLAB – REVELATEURS DE TALENTS

## Contexte

A la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement.

C'est dans le cadre de ses nouvelles missions que Bpifrance a structuré, en coopération avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, un volet stratégique spécifique intitulé « Entrepreneuriat pour Tous ».

Un grand nombre de porteurs de projets potentiels issus des QPV n'osent toujours pas franchir le pas, ou bien se lancent sans prendre la précaution de s'entourer de professionnels, avec des taux d'échecs importants sur les premières années d'exercice.

Isolement, manque de réseau, méconnaissance des acteurs locaux, précipitation dans le montage du projet... sont autant de freins majeurs pour les créateurs d'entreprise.

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est un dispositif public présent sur tout le territoire, opéré par des structures partenaires et soutenu au niveau territorial par des cofinanceurs majeurs (Etat, Collectivités, Fonds européens, acteurs privés etc.).

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** propose un accompagnement de proximité et principalement au service des QPV et de ses habitants. Il vise à **faciliter l'identification des talents dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour les assister dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial et à renforcer accès à l'offre d'accompagnement en les orientant vers les dispositifs et acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.**

## Objectifs et effets attendus

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** consiste à proposer aux habitants des quartiers un contact de proximité sur la création d'entreprise au travers de rencontres sur le terrain, de permanences et d'évènements organisés dans chaque quartier.

Il a été mis en place afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ✦ identifier et détecter les talents sur les territoires
- ✦ favoriser les concrétisations de plus de projet
- ✦ optimiser le nombre d'entrées en parcours de création/reprise d'entreprises
- ✦ améliorer la visibilité de l'offre des réseaux d'accompagnement destinée aux porteurs de projet issus des quartiers,
- ✦ et renforcer la viabilité des projets émergés en les orientant vers les acteurs et dispositifs pertinents

Les effets attendus sont :

- ➔ La hausse des accompagnements, test ou installations des publics issus de QPV
- ➔ L'accroissement des orientations vers des parcours d'accompagnement, de formation ou de retour à l'emploi pour développer la vie économique et la mise en dynamique des habitants des quartiers
- ➔ L'intégration de l'entrepreneuriat comme une des voies possibles d'insertion et de parcours professionnel.

**CitésLab – Révélateurs de Talents** a également pour objectif de montrer à des personnes éloignées de l'entrepreneuriat, qu'elles peuvent y accéder en étant accompagnées et que cela peut représenter une option professionnelle pour eux.

## Périmètre - territoire d'intervention

### Critères :

- ✦ Périmètre d'intervention :
  - La taille minimale est de 3 000 habitants
  - La taille maximale est de 25 000 résidents QPV/QVA<sup>1</sup>, ceci afin d'assurer la proximité des actions du CitésLab
- ✦ Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.
- ✦ Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.
- ✦ Les réseaux d'accompagnement et de financement des projets partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV/QVA d'intervention.

*Le périmètre géographique d'intervention du programme d'actions devra être justifié et détaillé via une analyse du territoire dans le dossier de candidature.*

---

<sup>1</sup> « **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** » : les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention des politiques publiques, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires sur la base du revenu par habitants. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>

« **Quartiers de veille active** » (QVA) : les quartiers de veille active font partie de la géographie prioritaire des politiques publiques, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires sur la base du revenu par habitants, mais n'ont pas été identifiés par l'Etat à partir du critère unique de revenu par habitant. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>

### Les cibles éligibles

**CitésLab – Révélateurs de Talents** a une triple cible :

- ✦ les porteurs de projets potentiels, qui bénéficient d'un appui basé sur l'écoute et la proximité et d'une orientation adéquate
- ✦ les entrepreneurs déjà installés en besoin d'accompagnement ou ayant créés sans préparation et rencontrant des difficultés
- ✦ les structures d'accompagnement de la création d'entreprise qui bénéficient du travail réalisé en amont par les chefs de projet CitésLab pour amener les publics accueillis à réaliser leur projet

- 1 Une offre de service ciblant prioritairement les QPV et QVA**  
Ce positionnement est à la fois un élément structurant de l'identité du CitésLab et un élément différenciant assurant sa visibilité.  
Le dispositif reste ouvert, à la marge et sur orientations, aux publics hors QPV.
- 2 Un cadre de référence affirmé**  
Prospection, Animation, Orientation, Référent de parcours  
4 piliers de l'action des CitésLab – Révélateurs de Talents
- 3 Un cadre d'intervention complémentaire aux dispositifs existants**  
L'intervention du CitésLab s'inscrit dans une logique de complémentarité aux autres ressources et dispositifs existants sur le territoire. Il s'articule avec les autres acteurs, dispositifs et offres pour proposer une réponse aux besoins des habitants, des créateurs et entrepreneurs des QPV.
- 4 Une dynamique collaborative et partenariale**  
Il est mis en œuvre en interaction étroite avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial et territorial.  
Le chef de projet coopère et agit en lien avec un réseau de prescripteurs locaux.
- 5 Un ancrage territorial**  
qui se traduit notamment en cofinancement locaux et régionaux. C'est aussi un moyen de sécuriser la pérennisation du CitésLab

## PARTIE II – ORGANISATION ET METIER

### Mise en œuvre du CitésLab

La mise en œuvre du **CitésLab – Révélateurs de Talents** repose sur un(e) chef(fe) de projet **CitésLab** recruté(e) ou missionné(e) par une **structure partenaire du dispositif**.

Le(a) chef(fe) de projet incarne le dispositif et est l'interlocuteur privilégié des habitants des quartiers. Il ou elle est en temps plein et consacre 100% de son temps au dispositif.

### ROLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

La structure partenaire de l'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** :

- ✦ assure le portage et pilotage opérationnel de l'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents
- ✦ recrute ou désigne le salarié affecté à la mise en œuvre du dispositif (en partenariat avec le comité de pilotage cf. page 15)
- ✦ est le responsable hiérarchique du chef de projet CitésLab
- ✦ est garante du bon déroulement de la mise en œuvre du dispositif et des actions associées
- ✦ veille à l'ancrage du dispositif et de son articulation avec l'écosystème local
- ✦ rend compte à ses pilotes locaux et nationaux de son activité et de l'utilisation faite des financements alloués au dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents
- ✦ Contribue à la mesure de performance du dispositif à travers le recueil des données et leur saisie dans l'outil de reporting CitésLab, et veille à ce que les saisies soient effectuées aux périodes et périodicités indiquées par Bpifrance
- ✦ veille à assurer la promotion du CitésLab – Révélateurs de Talents et à faire figurer de manière lisible le soutien des Financeurs dans tous les documents produits dans le cadre de l'exécution de la mission CitésLab
- ✦ veille à ce que le Chef de projet CitésLab assure une prescription libre entre les porteurs de projets et les réseaux d'accompagnement adéquats
- ✦ S'engage à :
  - mettre à disposition du chef de projet CitésLab tous les moyens nécessaires à son activité (encadrement, logistique (bureau équipé d'un ordinateur, téléphone fixe et mobile, salle de réunion pour réaliser les entretiens si bureau partagé etc.), appui technique nécessaires dans le cadre de l'exercice de la mission du chef de projet CitésLab)
  - permettre au(x) chef(s) de projet(s)x de participer aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux mis en place par Bpifrance et ses Directions régionales
  - participer en tant que de besoins aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux dédiés aux structures partenaires.

*La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle constitue un aperçu du socle minimum d'engagement dans le cadre du présent cahier des charges du dispositif CitésLab afin d'aider les structures candidates à mieux cerner les engagements et obligations qui feront l'objet d'une contractualisation.*

### **Le choix de la structure partenaire repose sur les critères cumulatifs suivants :**

- ✦ Sa qualité et sa crédibilité
- ✦ Ses qualifications et son expérience professionnel (domaine de la création/reprise d'entreprise, appui au développement économique etc.)
- ✦ Sa connaissance des enjeux particuliers liés aux QPV
- ✦ Sa capacité (technique, opérationnelle) à mener à bien le dispositif
- ✦ Sa capacité à mettre en œuvre durablement le dispositif via la solidité du modèle économique de la structure : équilibre des comptes, perspectives de croissance, capacité à mobiliser une partie de financements propres en faveur de la mise en œuvre du dispositif
- ✦ Son ancrage sur au moins un territoire d'intervention du CitésLab
- ✦ Bénéficiant d'un soutien territorial matérialisé par un cofinancement d'une collectivité territoriale pour la mise en œuvre du dispositif

### **Eligibilité :**

- ✦ Acteurs de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise ;
- ✦ Collectivités locales et leurs groupements
- ✦ Structures intervenant dans des champs connexes ou en lien avec l'entrepreneuriat (acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation etc.)



## Cadre de référence du CitésLab – Révélateurs de Talents

L'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** est directement rattachée à la mise en œuvre des missions « socle » définies dans le présent cadre de référence.

Le cadre de référence constitue le fondement de l'activité des chefs de projet CitésLab. C'est sur la base de ces missions qu'est défini le financement de Bpifrance.

Répartition  
du temps de  
travail à titre  
indicatif

30% de  
l'activité

### PROSPECTION

- ▶ Organiser la prospection des porteurs de projets potentiels prêts à s'engager dans un processus de création
- ▶ Mener des actions de prospection auprès des entreprises installées avec l'idée d'assurer la garantie de réussite du projet
- ▶ Réaliser des actions de prospection directe en allant au contact des publics cibles du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents (hors les murs)
- ▶ Réaliser des actions de prospection indirecte via la mobilisation des prescripteurs locaux

### PREPARATION

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents ne se substitue pas aux professionnels de la création d'entreprise, il vise à :

- ▶ Aider les porteurs de projet à passer du stade de l'idée à celui de projet => amorçage
- ▶ Apporter un premier niveau d'information
- ▶ Préparer le porteur de projet à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu'il met à disposition
- ▶ Désamorcer les projets qui ne présentent pas d'adéquation homme-projet ou de potentiel suffisant

30% de  
l'activité

### ORIENTATION

- ▶ Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial
- ▶ Orienter les projets désamorçés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
- ▶ Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques, et en demande d'un appui ou d'un conseil

## ANIMATION

30% de l'activité

- ▶ Constituer et animer un réseau de prescripteurs susceptibles de repérer dans leur environnement des porteurs de projets et entrepreneurs
- ▶ Concevoir et mettre en place des actions et événements, le cas échéant en partenariat, visant à :
  - identifier les publics visés par le dispositif (prospection)
  - préparer leur orientation vers les acteurs locaux
- ▶ Communiquer autour du dispositif CitésLab - Révélateurs de Talents, auprès des habitants des quartiers prioritaires, des acteurs locaux pour faciliter le repérage des porteurs de projet potentiels et entrepreneurs installés
- ▶ Encadrer une équipe de volontaires sur les missions de prospection (\* cf. page 11)

## REFERENT DE PARCOURS

10% de l'activité

- Référent de parcours afin de maintenir la dynamique engagée par le porteur de projet et d'assurer la continuité et la traçabilité des parcours
- ▶ Assurer un suivi tout au long de la chaîne de création de leur activité en assurant la mise en relation de chacun avec le partenaire le plus adapté selon chaque étape d'avancement du processus de création
  - ▶ Mesurer l'impact qualitatif et quantitatif des actions menées notamment via l'outil extranet de reporting CitésLab

**Le chef de projet CitésLab développe des actions relatives à ces missions dans une approche multi-acteurs :**

### ***En direction du public QPV***

Le chef de projet CitésLab « doit être le réflexe » de tout porteur de projet qui ne sait pas par où commencer son parcours entrepreneurial.

L'action du chef de projet CitésLab vise à détecter puis préparer les porteurs et porteuses de projet résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans ce sens, l'action CitésLab se pose comme la première étape du parcours d'accompagnement à la création d'entreprises.

Le chef de projet CitésLab propose un accompagnement individuel de chaque porteur de projet quel que soit son stade d'avancement. Le chef de projet CitésLab intervient dans la formalisation de l'idée en projet d'entreprise.

Cet accompagnement n'est pas limité dans le temps et chaque porteur de projet et entrepreneur peut solliciter le chef de projet CitésLab autant que de besoin.

Une fois le projet formalisé ou la problématique identifiée, le CitésLab a pour vocation d'orienter le porteur de projet et entrepreneur vers le dispositif d'accompagnement de droit commun le mieux adapté.

### ***En direction des entrepreneurs déjà installés en besoin d'accompagnement ou ayant créés sans préparation et rencontrant des difficultés***

Cette question de l'accompagnement aval est trop souvent sous-estimée par les entrepreneurs. Il s'agit ici de prioriser le volet « post-crédation » avec l'idée d'assurer la garantie de réussite du projet, assurer le développement et la consolidation des entreprises nouvellement créées.

### **En direction de l'écosystème territorial**

Le chef de projet CitésLab intervient directement auprès de toute structure ou acteur du territoire pour présenter ses actions mais aussi pour démystifier les questions liées à l'entrepreneuriat ou encore pour sensibiliser voire former les équipes à la question entrepreneuriale. Le chef de projet CitésLab veille à s'adresser à un large spectre d'acteurs locaux.

Par ses interventions, le chef de projet CitésLab entend construire un réseau efficace de prescripteurs vers ses actions.

#### **\* Encadrer une équipe de volontaires sur les missions de prospection « Volontaires de l'entrepreneuriat »**

*Expérimentation en vue d'un déploiement sur l'ensemble du territoire. Le dossier de candidature prévoit un encart permettant le cas échéant de manifester son intérêt au projet d'équipes volontaires.*

*Un appel à candidature permettra d'identifier les territoires et structures souhaitant expérimenter cette action.*

Les volontaires Service civique (équipe de 2 volontaires par CitésLab) appuient le chef de projet CitésLab dans sa mission de prospection et de mobilisation des publics cibles afin de démultiplier l'impact du dispositif CitésLab.

Dans ce cadre, ils auront notamment pour missions de :

- agir avec le chef de projet CitésLab sur les lieux de vie des habitants des quartiers pour détecter des porteurs de projet potentiels
- animer des permanences ou Kiosques Bpifrance<sup>2</sup> afin de donner un premier niveau d'informations sur la création/reprise d'entreprise
- contribuer à la promotion et à la valorisation des actions et évènements portés par le CitésLab

## **Professionnalisation des chefs de projet CitésLab**

Bpifrance dans le cadre de son rôle d'animation nationale et régionale de l'offre de service **CitésLab – Révélateurs de Talents** (cf. page 15) propose un parcours de professionnalisation et la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet CitésLab.

### **OBJECTIFS :**

- ✦ Contribuer à la professionnalisation du réseau avec le partage d'une vision, de méthodes et d'outils à l'aide :
  - De séminaires thématiques
  - De formations présentiels structurées en 3 axes qui se complètent :
    1. Un socle commun comprenant les fondamentaux et des modules d'approfondissement.
    2. Des thématiques complémentaires ayant vocation à se développer en fonction des besoins rencontrés par le chef de projet
    3. Des journées de codéveloppement professionnel
- ✦ Accompagner la montée en puissance individuelle des chefs de projet CitésLab dans la réalisation de leurs missions avec une optique de valorisation des formations suivies.

---

<sup>2</sup> Kiosque Bpifrance est un espace composé d'une borne numérique interactive et d'un corner permettant d'avoir accès à un premier niveau d'information sur la création d'entreprise. Ces kiosques seront déployés dans des lieux de vie des habitants (à titre d'exemple : missions locales, pôle emploi, espace culturel etc.)

La grande particularité du **CitésLab – Révélateurs de Talents** est d'être un dispositif national qui est mis en œuvre au niveau local. Ses orientations stratégiques, ses cibles et thématiques d'accompagnement sont définies au niveau national et sont précisées sur les territoires.

Bpifrance est chargée :

- ✦ du pilotage national et contribue financièrement à la création et à l'activité des CitésLab
- ✦ de l'animation nationale et régionale (par le biais des Responsable Création et Entrepreneuriat de Bpifrance) et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet CitésLab et structures partenaires opérateurs du dispositif

Dans son rôle d'appui-qualité du dispositif, Bpifrance apporte et met à leur disposition des ressources (informations, documentation, expériences...), des outils techniques (extranet réservé au dispositif \*) et méthodologiques et contribue à la formation des chefs de projet CitésLab.

Enfin, elle assure une fonction de capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

### \* Un extranet réservé au dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents

C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet CitésLab qui renseignent l'outil de suivre leur propre activité et de faciliter le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- disposer d'un outil de reporting commun et homogène sur le territoire national, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires du projet tant au niveau national que local, de suivre facilement les actions engagées par les CitésLab et de mesurer la nature et l'impact des actions réalisées.

Il est réservé aux chefs de projets CitésLab et structures partenaires et leur permet notamment :

- de saisir les indicateurs relatifs à leur activité : actions mises en œuvre
- saisir des informations relatives aux territoires : données générales (transport, géographie, transports etc.), structures présentes, contacts, quartiers
- d'accéder aux reporting d'activité
- d'accéder aux informations et actualités concernant le réseau
- d'accéder et de partager des ressources documentaires

**A noter :** *chaque structure partenaire est engagée contractuellement à renseigner cet outil (a minima les rubriques définies comme obligatoires par le pilote et animateur national Bpifrance).*

## Pilotage national

Bpifrance :

- ▶ fixe les orientations de l'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents
- ▶ suit leurs mises en œuvre
- ▶ favorise le développement du réseau : appui-conseil et accompagnement des territoires en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance, souhaitant mettre en place l'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents

## Animation nationale et régionale

**Une animation à double niveau : nationale et régionale**

### **ANIMATION NATIONALE**

Bpifrance a en charge l'essaimage du dispositif, l'animation du réseau des chefs de projet et structures partenaires et est garante du respect du cadre de référence du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents.

A ce titre, Bpifrance a en charge :

- ✦ La promotion et la représentation du réseau au niveau national auprès des financeurs, des institutionnels et des partenaires potentiels.
- ✦ La communication nationale du dispositif
- ✦ L'animation et la coordination du réseau CitésLab, par :
  - la professionnalisation des compétences et des pratiques professionnelles en développant un programme de formation à l'intention des chefs de projet CitésLab :
  - l'organisation de temps de regroupement, séminaires de mutualisation, d'échanges et de partage des pratiques et outils entre :
    - les chefs de projet CitésLab
    - les structures partenaires,
- ✦ Le développement d'une culture commune
- ✦ L'harmonisation des indicateurs d'évaluation et de la consolidation des résultats.
- ✦ Le transfert et l'essaimage du dispositif CitésLab – Révélateurs de Talents sur de nouveaux territoires.

*Toutes actions de nature à rendre visibles les chefs de projet CitésLab et structures partenaires, leurs actions et leur utilité, seront accompagnées et soutenues par Bpifrance, dans la mesure des moyens et ressources disponibles.*

### **A noter :**

#### **Le chef de projet CitésLab participe :**

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel,
- aux actions de professionnalisation (formations et/ou visio-conférences initiées par Bpifrance) dans une perspective d'évolution continue des pratiques et des outils.

#### **La structure partenaire participe :**

- aux rencontres, séminaires, groupes de travail présentiel.

## **ANIMATION REGIONALE**

Une animation régionale assurée par les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) – Bpifrance Région (12 à ce jour) en binôme avec un chef de projet CitésLab nommé « référent régional ».

Les RCE ont notamment pour missions la promotion et le développement de l'offre Création - Entrepreneuriat et Territoire au sein des territoires.

Cette animation régionale se traduit par :

- ✦ du partage d'informations (national vers le régional et vice-versa) ;
- ✦ des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif CitésLab
- ✦ des points de situation sur le territoire (difficultés rencontrées, éléments de solution identifiés) ;
- ✦ de la co-élaboration, de la diffusion d'outils et de pratiques ;

Cette animation régionale a pour finalité :

- ✦ d'agir en proximité et avoir une prise directe avec les territoires et les CitésLab locaux
- ✦ de mettre en réseau les CitésLab d'une même région
- ✦ de permettre la collaboration et la coopération entre les chefs de projet d'une même région afin de déployer des actions communes, mettre en œuvre des événements de mise en visibilité des porteurs et entrepreneurs détectés et suivis par les CitésLab etc.
- ✦ de bénéficier des expertises et des compétences de chacun des membres du réseau régional CitésLab
- ✦ de renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune etc.

### Comité de pilotage

Tout dispositif CitésLab se caractérise au niveau local par l'association de plusieurs partenaires clés :

- ✦ Les Régions, collectivités locales et partenaires locaux cofinanceurs du dispositif
- ✦ des opérateurs, en particulier les réseaux partenaires de Bpifrance : BGE, Initiative France, France Active, ADIE
- ✦ des responsables Création & Entrepreneuriat
- ✦ de la structure partenaire opérateur du dispositif
- ✦ des autres structures dont les compétences sont jugées utiles

Cette structure partenariale impose la mise en place d'une instance de gouvernance propre à chaque CitésLab afin d'orienter et de suivre l'activité du dispositif au niveau local.

Cette structure de gouvernance prend la forme d'un Comité de pilotage qui se réunit, a minima, deux fois par an.

Un comité de pilotage de démarrage du dispositif devra être mis en place par la structure partenaire retenu en lien étroit avec le RCE de Bpifrance. Il associera les prescripteurs, le monde économique et l'ensemble des financeurs.

Le comité de pilotage local est le garant des orientations nationales.

Ses missions sont de :

- ✦ valider le recrutement/désignation du chef de projet CitésLab
- ✦ définir les objectifs locaux du service et veiller à leur cohérence avec les objectifs nationaux
- ✦ actualiser en permanence les constats à l'origine du service au fur et à mesure de son activité
- ✦ valider un plan d'action local
- ✦ suivre les résultats obtenus

Chaque membre du comité de pilotage local s'engage à :

- ✦ participer activement et désigner un référent unique en son sein
- ✦ accueillir pour quelques jours d'immersion et de découverte le chef de projet CitésLab
- ✦ orienter vers le chef de projet CitésLab les publics susceptibles de bénéficier de son soutien
- ✦ informer le chef de projet CitésLab du devenir des projets qui lui ont été adressés

### Comité technique

Ce comité est composé de techniciens appartenant à tout ou partie des structures membres du comité de pilotage. Il se réunit au moins une fois par trimestre au cours de la première année

Son rôle est de :

- ✦ suivre et faciliter l'implantation et le développement du dispositif sur le territoire
- ✦ proposer des actions conjointes
- ✦ suivre l'évolution des projets de création d'entreprises émergents

## **PARTIE III – CRITERES DE SELECTION ET SOUTIEN FINANCIER**

### **Contenu attendu des projets**

Le dossier de candidature (voir dossier) doit impérativement préciser :

- ✦ Une présentation de la structure partenaire opérateur du dispositif
- ✦ Les territoires concernés
- ✦ Une présentation détaillée du projet : quelles actions et sous quelles modalités sont envisagées la réalisation de chacune des missions relatives au dispositif CitésLab (déroulement détaillé, méthode prévue etc.)
- ✦ Le public ciblé et le nombre de bénéficiaires des actions
- ✦ Les indicateurs de résultats
- ✦ Le coût de l'opération et le plan de financement du projet intégrant l'ensemble des aides demandées ou attendues d'autres financeurs.
- ✦ La composition du comité de pilotage et technique

Etablissement d'un budget prévisionnel :

- ✦ Mise en place d'une comptabilité séparée
- ✦ Investissement en matériel la première année (maximum 3 K€)
- ✦ Enveloppe à disposition du salarié : (maximum 5 K€/an)
  - Frais de déplacements et d'hébergement (regroupements nationaux et régionaux des chefs de projet et structures porteuses)
  - Achat de documentations ou d'outils communication
- ✦ Les "frais de structure" (loyer, fournitures, réseaux, encadrement, secrétariat, etc. ...) n'excéderont pas 15 % du coût global du salarié (salaire brut + charges salariales + charges patronales).

### **Critères de sélection des projets**

Les projets sélectionnés doivent :

- ✦ **avoir un impact conséquent sur le territoire : l'objectif sera pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d'au minimum 100 personnes accompagnées dans la préparation de leur projet et/ou orientées, dont à minima 70% issues des QPV.**
- ✦ s'inscrire en complémentarité avec la stratégie régionale et locale de développement économique et les dispositifs économiques existants sur le territoire
- ✦ comporter des cofinancements publics et/ou privés afin de maximiser l'impact et l'effet de levier du financement Bpifrance et obligatoirement la garantie d'un financement de collectivités locales
- ✦ Proposer un plan d'actions cohérent en réponse au cadre de référence du dispositif CitésLab
  - Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles"
  - Présenter une montée en charge des actions et des bénéficiaires impactés
  - Proposer des moyens matériels et financiers permettant au chef de projet d'assurer sa mission



- ✦ Proposer un calendrier de mise en œuvre des actions proposées. D'une manière générale, il est attendu des projets proposant des durées adéquates et cohérentes au regard des objectifs.

## Soutien financier du dispositif citeslab

Le dispositif CitésLab – Révélateurs de talents est financé par Bpifrance et, selon les territoires, par d'autres partenaires tels que les Conseils régionaux, Conseils départementaux, les EPCI et autres collectivités territoriales, acteurs de l'emploi, autres services déconcentrés de l'Etat le Fonds social européen etc.

Le soutien financier important apporté au CitésLab – Révélateurs de talents par de nombreuses collectivités témoigne notamment de son ancrage local et de la solution qu'il constitue pour répondre aux besoins de développement des territoires, notamment en matière de création et développement d'activité et d'emploi.

### MODALITES DE FINANCEMENT

- ✦ Le montant du soutien financier de Bpifrance ne pourra pas dépasser **30% du budget prévisionnel, sans excéder le montant total des contributions des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions)**
- ✦ La structure partenaire déposant un projet présentera une demande, assortie d'objectifs chiffrés qui permettront de déterminer le montant du soutien alloué.

*Bpifrance se réserve la possibilité de moduler le taux de subvention en fonction de la pertinence du projet et si les besoins territoriaux le justifient.*

### MODALITES DE CONTRACTUALISATION

- ✦ Une convention sera signée entre la structure sélectionnée et Bpifrance.

Afin d'apporter un service de plus grande qualité à nos clients et d'améliorer en rapidité le processus de signature, Bpifrance financement a opté pour la signature électronique des documents contractuels.

Les modalités et les pièces à joindre sont précisées sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr) lors du dépôt de la demande mais aussi à l'annexe 3 (cf. ci-dessous).

# Chef(fe) de projet CitésLab – Révélateur de talents

## Fiche de poste

### Description

**CitésLab – Révélateur de talents** est un dispositif public consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le CitésLab – Révélateurs de Talents est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la Politique de la ville.

Son action est prioritairement localisée au sein des QPV cibles de son territoire, en tant que membre de la communauté CitésLab, il/elle participe aux séquences, à rayonnement régional et national, d'animation, de formation et de valorisation des Chefs de projet CitésLab – Révélateur de talents.

### Missions et activités

Sous la direction de son responsable hiérarchique et en concertation étroite avec les partenaires du dispositif le/la chef(fe) de projet CitésLab représente le premier maillon de détection et d'orientation des porteurs de projet, créateurs et entrepreneurs de son territoire de référence :

#### **Les objectifs explicites du poste :**

- ✦ Détecter les talents des territoires (porteurs de projets, créateurs, entrepreneurs des QPV)
- ✦ Favoriser la concrétisation de plus de projet en les orientant vers les solutions adaptées
- ✦ Optimiser le nombre d'entrées en parcours de création/reprise d'entreprises
- ✦ Améliorer la visibilité de l'offre de l'ensemble des réseaux d'accompagnement
- ✦ Contribuer aux actions de reporting, de mesure d'impact et d'amélioration de la performance du dispositif

#### **Sa mission s'articule autour de cinq domaines formant le socle du métier :**

1. La **prospection** : le sourcing de terrain hors-les-murs et dans le cadre de permanence.
2. La **préparation** : d'une part la qualification du profil, du projet et des besoins de l'accompagné, et d'autre part, l'aide à la formalisation de son projet afin d'assurer une orientation qualifiée.
3. L'**orientation** : la mise en relation avec les ressources locales d'accompagnement en maintenant le lien avec l'entrepreneur en tant que référent de parcours.
4. L'**animation** : elle recouvre les aspects internes et externes, avec l'animation de sa communauté entrepreneuriale locale ainsi qu'avec l'animation de son réseau de partenaires et prescripteurs
5. Le **suivi et l'évaluation** : en assurant la traçabilité des parcours et le reporting de la mission CitésLab auprès des partenaires du dispositif

### Qualités requises

- Connaissance des écosystèmes des territoires et de la politique de la ville
- Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
- Gestion de projet et animation d'un collectif de travail
- Prise de parole en public
- Capacité de dialogue avec les parties-prenantes
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting
- Connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création d'activité
- Expérience d'encadrement/animation d'équipe est un plus

### Outils et aptitudes

- Maîtrise du pack-office
- Aisance dans l'usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
- Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

## ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL

### Dispositif « dispositif CitésLab – Révélateurs de talents »

#### Les modalités du dispositif

Le soutien financier de Bpifrance a pour objectif de couvrir les dépenses liées à la mise en oeuvre du dispositif CitésLab sur les territoires QPV, sur une période de 12 mois maximum. Elle correspond à un taux maximum de 30% du total des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

~ <i>Frais de personnel</i>	} 100% des dépenses éligibles
§ Salaires et charges du Chef de projet CitésLab	
§ Impôts et taxes liées aux charges de personnel	
~ <i>Charges directement liées à l'action (maximum 5 K€/an)</i>	} 100% des dépenses éligibles
§ Frais de déplacement et de mission-réception du chef de projet CitésLab	
§ Frais de déplacement et de mission-réception de la structure partenaire (séminaire, temps de rassemblement)	
§ Frais de communication, d'animation	
~ <i>Charges indirectement liées à l'action</i>	} Maximum 15 % des frais de personnel
§ Frais de fonctionnement (bureau, électricité, téléphone,...).	
~ <i>Frais d'investissement (maximum 3K€ la première année)</i>	} 100% des dépenses éligibles
§ Mobilier de bureau	
§ Matériel et logiciel informatique	
§ Téléphonie	

La structure devra remettre un ensemble de pièces justifiant des dépenses acquittées (fiches de paie et/ou contrat de travail du Chef de projet CitésLab, fiche de temps du personnel travaillant sur le projet, factures et fiches de déplacements). Il est admis que les charges indirectement liées à l'action ne sont pas à justifier. Elles seront forfaitisées à 15 % des frais de personnel et impôts et taxes.

#### Process

Les projets sont présentés en comité d'engagement selon un calendrier prédéfini, et en fonction de la date de réception du dossier complet.

Le comité statue sur le dossier et une convention de subvention est signée entre la structure demandeuse partenaire et Bpifrance.

La subvention sera versée en 2 tranches :

- ~ une tranche de 70 % dès signature de la Convention par les Parties
- ~ et le solde (30%) au cours du premier trimestre N+1 et sur production notamment d'un bilan qualitatif et financier récapitulatif l'ensemble

## Budget prévisionnel de l'action CitésLab

Pour la période du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX

### Tableau récapitulatif des dépenses et ressources prévisionnelles

DEPENSES	MONTANT EN €	RESSOURCES	MONTANT EN €
<b>Frais de personnel (1+2)</b>		<b>Total Contreparties publiques</b>	
1. Salaires brut du Chef de projet CitésLab		Etat	
2. Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab		Région	
<b>Charges directement liées à l'action (3+4+5)</b>		Département	
3. Frais de déplacement et de mission-réception du chef de projet CitésLab		Communes	
4. Frais de déplacement et de mission-réception de la structure partenaire (séminaire, temps de rassemblement)		Autres (Précisez)	
5. Frais de communication		<b>Total contreparties privées</b>	
<b>Frais d'investissement (6+7+8)</b>		<i>A compléter</i>	
6. Mobilier de bureau		<i>A compléter</i>	
7. Matériel et logiciel informatique		<b>Autofinancement</b>	
8. Téléphonie		<b>Autres (Précisez)</b>	
<b>Dépenses indirectes de fonctionnement</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	

## ANNEXE 3 – PIÈCES A JOINDRE LORS DU DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

- Si vous êtes une **association**, merci de joindre l'ensemble des pièces justificatives listées ci-dessous :

### Eléments généraux

- ✦ Pièce d'identité du président en cours de validité
- ✦ Les statuts de la structure signés
- ✦ Le Kbis ou équivalent (extrait du JO ou récépissé de dépôt à la préfecture)
- ✦ Le dernier rapport moral et financier
- ✦ questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (modèle à télécharger sur la plateforme [démarches simplifiées](#))
- ✦ La composition du bureau
- ✦ Les trois derniers PV d'assemblée générale
- ✦ Les trois derniers PV de conseil d'administration
- ✦ Les rapports d'activité des trois dernières années
- ✦ Un relevé d'identité bancaire (RIB) conforme (avec la bonne dénomination sociale, et l'adresse complète à jour)

### Eléments financiers

- ✦ Les bilans des trois dernières années (comptes annuels détaillés)
- ✦ Les rapports du commissaire aux comptes des trois dernières années
- ✦ Le budget prévisionnel de la structure ainsi que son plan de financement
- ✦ Le plan de trésorerie
- ✦ Le budget prévisionnel du programme d'actions ainsi que son plan de financement (cf. annexe 2 et téléchargeable sur le site internet [CitésLab.fr](#) et la plateforme [démarches simplifiées](#))

### Signature électronique

- ✦ Modèle de document à compléter, téléchargeable sur la plateforme [démarches simplifiées](#)
- ✦ En cas de signature d'un autre représentant, renseignements le concernant (mail professionnel et tel portable) + Délégation du représentant légal au profit du signataire + CNI ou passeport du signataire

- Si vous êtes une **collectivité**, merci de joindre l'ensemble des pièces justificatives listées ci-dessous :

- ✦ Extrait Kbis ou équivalent à jour (à récupérer sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- ✦ Le questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (modèle à télécharger sur la plateforme [démarches simplifiées](#))

### Signature électronique

- ✦ Modèle de document à compléter, téléchargeable sur la plateforme [démarches simplifiées](#)
- ✦ En cas de signature d'un autre représentant, renseignements le concernant (mail professionnel et tel portable) + Délégation du représentant légal au profit du signataire + CNI ou passeport du signataire



**POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENTS :**

**Ahmed Bouzouaid – Responsable du domaine Taskforce  
Entrepreneuriat Pour Tous**  
[ahmed.bouzouaid@bpifrance.fr](mailto:ahmed.bouzouaid@bpifrance.fr)

**Radeda Kerboudj – Adjointe du responsable du domaine  
Taskforce Entrepreneuriat Pour Tous**  
[radeda.kerboudj@bpifrance.fr](mailto:radeda.kerboudj@bpifrance.fr)

**ENTREPRENEURIAT**  
**POUR TOUS**